



APPEL A PROJETS 2018 - 2020

DISPOSITIF « PLATE-FORME MOBILITE CAEN LA MER »

CAHIER DES CHARGES

I. LE CONTEXTE

1.1 LA MEFAC

1.2. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

II. LES OBJECTIFS ET ATTENTES DU PROJET

2.1. LES PRESTATIONS OPERATIONNELLES ATTENDUES

2.2. LES PUBLICS VISES

III. LE PILOTAGE ET SUIVI

IV. LES MOYENS MOBILISES

V. LES CONDITIONS BUDGETAIRES

VI. LES ATTENDUS DES PROJETS PROPOSES

VII. OBSERVATIONS PARTICULIERES

Informations sur le porteur de projet

Nom du porteur de projet : M.E.F.A.C.

Adresse : CIDEME, 1, PLACE DE L'EUROPE - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Tél. : 02.31.39.39.00

Fax : 02.31.86.75.90

Mail : contact@mefac.fr

Internet : www.mefac.fr

Présidente de la MEFAC :

Stéphanie YON COURTIN

Directeur de la MEFAC :

Mikaël de CAMBOURG

I – LE CONTEXTE

1.1 LA MEFAC

Créée en 2007, la MEFAC constitue une structure « hors les murs » chargée de coordonner, renforcer, mettre en cohérence et mutualiser les actions mises en œuvre par les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Elle intervient prioritairement sur le territoire de la Communauté Urbaine avec un rôle d'animation étendu à l'ensemble du bassin de Caen-Falaise.

Les principales missions de la MEFAC consistent à :

- diagnostiquer et anticiper les enjeux « offensifs et défensifs » du territoire sur le champ de l'emploi
- mobiliser les acteurs concernés autour de ces enjeux en coordonnant leurs possibilités respectives d'intervention
- impulser des expérimentations
- soutenir des initiatives locales par de l'ingénierie méthodologique et financière.

La MEFAC contribue à améliorer la lisibilité des structures intervenant sur le territoire, à faciliter leurs mises en relation et le développement de synergies.

Sur ces champs, les domaines d'activités de la MEFAC sont :

- La création et le développement d'outils territoriaux
- Le pilotage de dispositif
- L'appui au développement économique avec une approche de Gestion des Ressources Humaines
- L'animation locale
- D'impulser et/ou d'accompagner des projets expérimentaux.

1.2. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Le projet vise à apporter des réponses aux publics résidant dans la Communauté Urbaine Caen la mer.

II – LES OBJECTIFS ET ATTENTES DU PROJET

La mobilité est un défi majeur pour une insertion durable dans la société et dans l'emploi. Pour ce faire il est nécessaire de permettre aux personnes de lever certaines difficultés (sociales, cognitives, économiques...) pour qu'ils s'inscrivent dans une logique d'autonomie. Dans ce contexte, la MEFAC souhaite poursuivre et stabiliser le dispositif « Plate-forme Mobilité Caen la mer ».

Suite à une expérimentation par le *Plan Local d'initiatives pour l'emploi* (PLIE), la Plate-forme mobilité Caen la mer est accessible depuis 2012 aux habitants du territoire de Caen la mer. Le présent appel à projet vise donc à poursuivre le travail engagé, à le pérenniser afin d'apporter une réponse adaptée aux problématiques mobilité des personnes.

Une attention particulière sera portée sur l'articulation avec les services proposés par les partenaires locaux : loueurs solidaires, auto-école associative, Maison du vélo...

2.1. Les prestations opérationnelles attendues

L'objectif *in fine* est d'orienter les personnes vers les réponses les mieux adaptées leur permettant d'augmenter **leur potentiel de mobilité** et par la même de favoriser leur retour et/ou leur maintien dans l'emploi.

Les différentes étapes devront permettre aux personnes de répondre à une difficulté ponctuelle ou d'entamer un « *parcours mobilité* » leur permettant de consolider un parcours d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi.

Pour ce faire devront être développées les prestations individualisées suivantes, qui seront le cas échéant articulées avec des ateliers collectifs :

A/ Un accueil :

- Qui se fera sur orientation des partenaires de « l'emploi »,
- Qui devra permettre d'établir un premier contact avec la personne,
- Qui devra notamment permettre :
 - De renseigner la personne,
 - De prescrire la personne vers un opérateur de location de véhicules à bas coût (dans le cas d'un besoin clairement identifié),
 - De prescrire la personne vers un conseiller mobilité qui établira un diagnostic mobilité.

B/ Un diagnostic mobilité

Il s'agira notamment :

- De repérer les freins liés à la mobilité dans un parcours vers l'emploi durable,
- De permettre la prise en compte, par la personne elle-même, de ses difficultés,
- D'identifier les solutions à apporter.

Une attention particulière sera portée sur le repérage des freins d'ordre cognitif et/ou socioculturel. Une approche adaptée devra être développée.

C/ Une prescription

Il s'agira de :

- Prescrire la personne vers les solutions adaptées à ses besoins et existantes sur le territoire. Pour ce faire, la réponse devra faire apparaître une connaissance fine des réponses développées localement. Un partenariat déjà établi avec les acteurs locaux de la mobilité sera un plus.

E/ Le développement d'ateliers collectifs

Des modules et/ou ateliers collectifs seront développés. Ils devront apporter une plus-value réelle par rapport aux solutions déjà existantes sur le territoire et développer une pédagogie adaptée aux publics reçus.

F/ Un accueil de proximité

Afin de faciliter l'accès du public, il sera apprécié que la structure répondante puisse ponctuellement assurer des ateliers en proximité en s'appuyant sur le réseau de partenaires de proximité.

2.2. Les publics visés

Les publics visés seront définis chaque année lors du comité de pilotage. Au démarrage de l'action une note de cadrage spécifiera les publics prioritaires pour l'année N.

Cependant, 3 critères généraux sont d'ores et déjà retenus, les personnes devant :

- Habiter la communauté urbaine Caen la mer,
- Avoir des difficultés de mobilité identifiées,
- Etre engagées dans une démarche d'insertion socio-professionnelle.

Les personnes seront orientées par les partenaires de « l'emploi » (Pôle emploi, PLIE, CCAS, CSE...).

III – LE PILOTAGE ET LE SUIVI

A/ Une coordination technique et opérationnelle

La coordination technique doit permettre un gain de temps et d'efficacité dans les réponses apportées aux personnes. Pour atteindre cet objectif, il est attendu un développement de partenariats techniques permettant une bonne activation de l'existant.

Il s'agira également d'interpeller la MEFAC pour impulser des actions nouvelles et innovantes sur le territoire.

B/ Un suivi dynamique des publics

Un outil efficace et des indicateurs permettant un suivi dynamique des publics (« en temps réel ») devront être mis en place (statut, lieu de résidence, partenaire orienteur, situation suite à l'orientation...). Ces indicateurs devront être tant quantitatifs, que qualitatifs.

Les réponses au présent appel à projets **devront être précises sur ce point.**

C/ Un suivi administratif et financier

Le bilan annuel de l'action ainsi que le bilan financier devront être communiqués à la MEFAC pour **le 1^{er} Mars de chaque année d'exercice.**

Au préalable et à l'initiative de l'opérateur, une réunion bilan sera organisée ; si besoin des comités techniques pourront également être organisés.

La mise en place d'une comptabilité analytique permettra un suivi financier précis de l'opération.

IV – LES MOYENS MOBILISES

Devront être précisés :

- Les compétences et les outils mis en œuvre,
- La spécialité des intervenants mobilisés sur l'action,
- Les moyens matériels mis en œuvre,
- Le(s) lieu (x) où se déroule(nt) l'accueil.

V – LES CONDITIONS BUDGETAIRES

Le présent appel à projets a pour objectif un conventionnement triennal (2018-2020) dont les budgets et les objectifs seront discutés annuellement.

Pour l'année 2018, le budget envisagé est de 60.000 Euros. La MEFAC se garde la possibilité de renforcer ce budget par des cofinancements (privés et/ou publics).

La structure devra proposer un **budget détaillé** de l'action.

VI – LES ATTENDUS DES PROJETS PROPOSES

Il est attendu :

- Un travail en lien avec les partenaires locaux,
- Une méthodologie éprouvée et adaptée en matière de diagnostic « mobilité »,
- Une connaissance fine du territoire, des acteurs de la mobilité et de l'emploi.

L'opérateur devra préciser dans sa proposition, le dispositif d'évaluation (indicateurs, méthode...) qu'il juge pertinent.

Le bilan fourni au terme de l'action devra faire état de ces attendus.

Le dossier retenu pour la réalisation de cette action pourra bénéficier de l'appui technique du chef de projet de la MEFAC.

VII – OBSERVATIONS PARTICULIERES

Les réponses à ce présent cahier des charges devront être adressées à la MEFAC par courrier ou par courrier électronique au plus tard le vendredi 9 février 2018 à 12h00.

MEFAC
Bâtiment CIDEME
1 Place de l'Europe
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
contact@mefac.fr

Pour tout complément d'information, contacter :

EDDY MOTTE
02 31 39 39 03
e.motte@mefac.fr